

**REGLEMENT (Test challenge Ramadan)**

«HAYAT DHC : TEST Algérie»

# ARTICLE 1 : L’organisateur du jeu

L’entreprise Hayat DHC Algeria. Lot Soumam ex coopérative Ennahda N°5, Birkhadem, Algiers

# Article 2 : Descriptif du jeu

L’entreprise lance un jeu sous forme d’une publication conversationnelle sur sa page Facebook et Instagram Test Algérie:

<https://www.facebook.com/Test.dz/>à partir *du* 18 Avril.

# ARTICLE 3 : Conditions de participation

Ce formulaire est ouvert à toutes les femmes résidentes en Algérie.

L’Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l’identité, l’adresse postale et / ou électronique des participants.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera négligée et ne pourra pas bénéficier du gain.

L’Organisateur se réserve le droit de sélectionner un autre participant dès lorsqu’un participant initial n’est pas en mesure d’apporter de preuve suffisante de ladite autorisation ou demande du complément d’information.

L’Organisateur se réserve le droit d’exclure tout participant en cas de tricherie ou de Fraude.

La participation au challenge implique l’acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations. Le non-respect dudit règlement entraîne l’annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

# ARTICLE 4 : PRINCIPE DE LA PARTICIPATION AU TOMBOLA

Pour participer au jeu, le participant devra :

* Se rendre sur la page Test Algérie <https://www.facebook.com/Test.dz/>
* Commenter la publication du jeu par une photo de vaisselle propre avec le produit Test Stop Odeur

# ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS :

Il y’aura 6 gagnants en tout, 3 sur Facebook et 3 sur Instagram et ils seront désignés comme suit :

Sur Facebook : Le participant avec la photo la plus likée sera désigné comme gagnant

Sur Instagram : faire un tournoi en story où nous opposerons deux photos relatives au challenge et invitons la communauté à voter pour sa préférée et ce avec la fonctionnalité sondage.

# ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DES CADEAUX

Les 6 gagnants vont bénéficier d’un lot de produit Test chacun.

# ARTICLE 7 : PUBLICITE ET PROMOTION DE LISTE DES GAGNANTS

Chaque participant autorise l’utilisation de son nom et prénom pour annoncer les gagnants sur les réseaux sociaux

# ARTICLE 8 : RESPONSABILITE& RESILIATION

L’Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation frauduleuse des cadeaux remis aux gagnants, ou photos ou/et des informations privés des participants, notamment : l’atteinte à la vie privée de ces derniers.

En cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant le bon déroulement de la Challenge, l’Organisateur informera les participants via sa page Facebook et Instagram

Ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le challenge devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé sans qu’il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Le challenge étant également accessible via le réseau social Facebook et Instagram, tous les participants devront se conformer à son règlement d’utilisation. Les réseaux en question ne sont en aucun cas liés à au challenge en elle-même et ne pourra être tenu pour responsable de quelque manière que ce soit, notamment : l’atteinte à la vie privée des participants.

Egalement, les participants se désistent de toutes réclamations ou indemnités liées durant ou après ce jeu- concours.

# ARTICLE 9 : JURIDICTION

La participation au challenge implique l’acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

Les participantes sont soumises à la réglementation Algérienne applicable aux jeux et quiz. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents près du siège de l’Organisateur.